

LA NOUVELLE GUERRE DES POLICES

Purge dans l'administration wallonne de l'Environnement

En 2007, le gouvernement wallon créait un véritable service de police de l'environnement : l'Unité de répression des pollutions. A la suite d'un audit externe, les fonctionnaires du Département la police de l'environnement (DPE) qui avaient œuvré jusque-là étaient jugés bien trop peu répressifs par l'ex-ministre de tutelle, le « démocrate-humaniste » Benoît Lutgen. La création de l'URP visait donc à siffler la fin de la récréation pour les grands pollueurs et les acteurs de la criminalité environnementale organisée actifs sur le sol wallon. Cinq ans plus tard, malgré d'excellents résultats salués tant par des responsables politiques que judiciaires, l'URP a été décapitée par le sommet de l'administration wallonne, et certaines langues se délient...

UNE ENQUÊTE EXCLUSIVE DE MICHEL BOUFFIOUX

Dans n'importe quelle démocratie, la purge qui vient d'être opérée par des hauts fonctionnaires pour casser l'élan d'une police performante déboucherait sur une commission d'enquête parlementaire. En Région wallonne, on se contente de quelques questions et interpellations de députés indignés, mais trop vite satisfaits par les réponses en langue de bois d'un ministre à la botte de son administration ! » Début du mois de novembre 2012. Dans les environs de Namur, une personne travaillant pour la Région wallonne nous parle pendant des heures, appuyant nombre de ses propos par des documents. En plein désarroi, ce témoin se confie peu de temps après le licenciement de Philippe Gobert, le directeur de l'Unité de répression des pollutions (URP) : « Nous étions les nouveaux flics de l'environnement en Wallonie. On allait traquer le crime environnemental organisé ! On était très motivés et on a fait du bon boulot... C'est cela le problème ! Dans un contexte relationnel désastreux avec l'administration wallonne, on n'a pas fait qu'ouvrir des dossiers. On a aussi découvert les

lacunes et le manque de suivi de nos prédécesseurs, les fonctionnaires du Département de la police de l'environnement (DPE), dans plusieurs affaires en cours depuis des années. »

Le regard sombre, le témoin nous invite à nous procurer un audit du Département de la police de l'environnement de la Région wallonne réalisé en 2004 : « Des constats accablants avaient suscité la création de l'URP... Aujourd'hui, le nom URP existe encore, mais c'est une coquille vide ! L'état d'esprit et les compétences policières ne sont plus là. Des gens sont partis et d'autres cherchent à quitter le navire parce que le cap a changé. On est revenu des années en arrière parce que le grand patron de la DGO3, un directeur général tout-puissant et en position de défiance vis-à-vis du pouvoir judiciaire, l'a décidé. En résumé, l'administration a repris le contrôle. »

L'audit évoqué a été réalisé par Eurogroup Team Consulting. Quelques coups de fil et le voici sur notre bureau. De fait, on y découvre des considérations peu amènes pour les fonctionnaires qui, jusqu'à la création de l'URP, étaient les seuls « contrôleurs » de l'administration wallonne en matière d'environnement : « Les agents du Département de la police de l'environnement (DPE) n'affichent pas beaucoup d'ambition en termes de dynamisation du secteur. (...) La qualité variable des interventions sur le terrain contribue certainement à la réputation "trop conciliante" de la DPE (...) Il faut répondre à la perception externe d'insuffisance de la DPE (...) Ses agents ont des origines et des formations diverses (...). La vocation de "flic" n'est certainement pas ce qui a animé la majorité d'entre eux. Il faut établir un guide de bonnes pratiques. Organiser des formations "comportementales" poussées (peut-être dans les écoles de police), favoriser l'émulation en travaillant avec de "vrais" policiers. »

« DANS N'IMPORTE QUELLE DÉMOCRATIE, LA PURGE QUI VIENT D'ÊTRE OPÉRÉE PAR DE HAUTS FONCTIONNAIRES POUR CASSER L'ÉLAN D'UNE POLICE PERFORMANTE DÉBOUCHERAIT SUR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE »



Envisageant l'avenir de ce département, les auditeurs affichaient un pessimisme relatif : « Nous ne pensons pas que la qualité de la législation soit LE problème qui empêche le DPE d'être efficace. » Il faut « créer un véritable "corps de police" avec une hiérarchie, des règles et une discipline (...) ». Les auditeurs estimaient enfin que, si « la DPE a encore énormément à apprendre de "vrais" policiers, la motivation posera, dans certains cas, un problème ».

Cohérent, l'ex-ministre wallon de l'Environnement, Benoît Lutgen (cdH) décidait, en 2007, de pallier les lacunes mises en évidence. Le DPE était alors rebaptisé DPC (Département des polices et contrôles) auquel était greffé un nouveau service : l'URP. Ambition ? Dans un communiqué, le cabinet Lutgen expliquait qu'« avec le statut d'agent de police judiciaire, les membres de l'URP luttent principalement contre la criminalité environnementale organisée (...) ». Leur mission est de rechercher et de poursuivre les auteurs d'infractions graves liées à l'environnement (...) Ils travaillent en collaboration avec les autres acteurs comme l'Unité antibraconnage, le Département de la police de l'environnement devenu DPC, les polices locales et fédérales, les communes et la magistrature. »

« Le ministre Lutgen avait l'enthousiasme communicatif », commente aujourd'hui un agent de l'URP. « Il s'agissait de recourir à des techniques policières de recherche, d'enfin rédiger dans les formes idoines des procès-verbaux à destination de la magistrature. L'URP devait initier des dossiers et faire trembler les bandits de l'environnement. Cette mission répressive était envisagée tel un complément au travail des fonctionnaires de l'ex-DPE qui restaient en poste. » Un autre complète le propos : « On a obtenu

La création de l'URP visait à siffler en Wallonie la fin de la récréation pour les pollueurs et les acteurs de la criminalité environnementale organisée. Cinq ans plus tard, malgré d'excellents résultats, l'URP a été décapitée. L'enquête de Michel Bouffieux met au jour de nombreuses questions relatives à cette décision.

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

Il y a un an, dans un rapport destiné au directeur de la DGO3, l'ex-directeur de l'URP communiquait les excellents résultats engrangés par ses agents. En 2007 et début 2012, ce service de police avait déjà rédigé 2 585 procès-verbaux, répondu à 784 apostilles de magistrats, engrangé 362 000 euros d'amendes et transactions pour les caisses de la Région wallonne... Peu de temps avant son licenciement, Philippe Gobert plaidait auprès du directeur général de la DGO3, Claude Delbeuck, que « l'URP, au fil des ans, est de plus en plus sollicitée en qualité d'expert, notamment par les partenaires externes (police fédérale, police de la route, parquets, douanes...). Il suffit, pour s'en convaincre de voir le nombre de sollicitations, le retour sur investissement et la satisfaction des partenaires. »

rapidement de bons résultats. Des dossiers ont été initiés, d'autres dossiers ouverts depuis des années par l'ex-DPE ont connu des avancées spectaculaires. La collaboration avec les magistrats spécialisés était excellente. »

Cet état de grâce ne durera guère. C'est encore un agent de l'URP qui raconte : « La collaboration avec l'administration ne s'est pas passée comme on l'espérait. Très vite, nos contacts privilégiés avec la magistrature ont été jalouxés par les ex-DPE. Certains directeurs et des fonctionnaires se sont sentis remis en cause par notre arrivée sur un terrain qu'ils occupaient trop tranquillement depuis des années... Alors, ils nous ont mis des bâtons dans les roues. Le malaise atteignant son paroxysme en septembre 2012, avec le licenciement du directeur de l'URP, dont le seul tort était d'avoir fait le travail pour lequel il avait été nommé ! L'administration a repris le pouvoir. On est revenu cinq ans en arrière ! Les truands de l'environnement peuvent se frotter les mains. »

Suite en pages suivantes

« LA DÉMOTIVATION GAGNE DU TERRAIN ALORS QUE TOUS LES MEMBRES DE MON UNITÉ SONT DES VOLONTAIRES QUI ONT ÉTÉ TRIÉS SUR LE VOLET (...) TOUT EST FAIT POUR SABOTER LEUR TRAVAIL »

Les accusations répertoriées en pages précédentes ne font guère honneur à l'administration wallonne et singulièrement à l'ex-DPE, devenu DPC. Point par point, nous avons tenté de les recouper.

« L'URP a fait du bon boulot. (...) On a obtenu rapidement de bons résultats. »

Les chiffres parlent : entre 2007 et 2011, les nouveaux flics de l'environnement ont fait toujours plus de procès-verbaux, ils ont répondu à toujours plus d'apostilles de magistrats et ils ont ramené toujours plus d'argent dans les caisses de la Région wallonne au travers de transactions et perceptions immédiates. Mi-décembre 2010, en réponse à une question parlementaire, le ministre wallon de l'Environnement, Philippe Henry (Ecolo), confirmait la qualité des services rendus par l'URP : « Le bilan est largement positif. A cet effet, il suffit de questionner les partenaires internes et surtout externes (parquets). L'URP applique à la lettre le principe du "pollueur/payeur". C'est le seul service en Belgique qui s'occupe de la grande criminalité environnementale des transferts transfrontaliers de déchets, des flagrants délits et des personnes dites réfractaires (impermeables aux messages de prévention et dangereuses). » Un 10/10 qui cadre mal avec l'éviction du directeur de l'URP et la réorganisation de ce service en 2012.

« La collaboration avec les magistrats spécialisés était excellente. »

« C'est exact », nous confirme un représentant du ministère public. « La création de l'URP a été une excellente idée, aux fins de pallier les déficiences de l'ex-DPE en termes de travail de recherche et de surveillance des grands délinquants environnementaux. Cela a permis une plus grande présence sur le terrain par des gens qualifiés en termes juridiques et techniques... Mais la manière de faire des nouveaux agents, plus répressive, débouchant systématiquement sur des suites pénales, a irrité les anciens de la DPE. Et encore plus quand l'URP n'a pas hésité à titiller la grande famille de l'administration wallonne, ouvrant des dossiers comme celui à charge du MET, pour entreposage illégal de boues dans les environs de Charleroi... L'administration a rappelé à l'ordre des gens qui commençaient à être perçus comme des empêcheurs de tourner en rond. Le directeur, qui n'a peut-être pas su arrondir les angles, a été viré. Beaucoup de ceux qui restent sont démotivés. »

Ajoutons sur ce point que des lettres officielles écrites par des magistrats de plusieurs ressorts saluaient le travail réalisé par l'URP avant le licenciement de son directeur. Par exemple, le 11 janvier 2012, le procureur du Roi de Liège, Danielle Reynders, écrivait à ce dernier : « Mon office a pu constater sur le terrain le professionnalisme, la disponibilité

et la mobilité de vos équipes. Il est manifeste que votre personnel effectue un travail judiciaire de qualité (...) L'expertise de l'URP en matière de législation environnementale est indispensable (...). » Encore un 10/10.

« Certains directeurs, des fonctionnaires se sont sentis remis en cause (...) Ils nous ont mis des bâtons dans les roues. »

En lien avec cette affirmation, on citera cet appel à l'aide que l'ex-directeur de l'URP Philippe Gobert envoyait le 8 janvier 2012, par mail, au ministre wallon Carlo Di Antonio (cdH) : « Je vous interpelle concernant la survie de mon unité (...) au sein de la DGO3. D'une manière insidieuse, tout est fait pour démotiver mon personnel et, me concernant, m'isoler. (...) Depuis la création, un énorme problème de cohabitation existe entre l'URP et les ex-DPE. Les membres de mon unité se trouvent dans les locaux des ex-DPE et sont en permanence la cible des directeurs de ce service qui sont des fonctionnaires au sens premier du terme. (...) Les directeurs DPC et le personnel y affèrent sont tout sauf répressifs, n'ont aucune vision policière, ne sont pas aguerris aux opérations multidisciplinaires et n'ont aucun contact avec les partenaires externes (NDLR : magistrats, policiers). La démotivation gagne du terrain alors que tous les membres de mon unité sont des volontaires qui ont été triés sur le volet. » Un compte rendu d'une réunion tenue le 25 février 2010 entre les agents de l'URP et un haut fonctionnaire de la DGO3 confirme que ces problèmes de cohabitation ont toujours été présents. Il est question dans cette note de « relations de travail exécrables entre les deux services suite à un malentendu qui s'est manifesté dès la création de l'URP. Les DPC ont-ils eu l'impression que l'URP allait contrôler leur boulot? (...) Comme les agents de l'URP sont intégrés dans les mêmes bâtiments que le DPC, tout est fait pour saboter leur travail : contrôle systématique des courriers, de leurs allées et venues, critiques négatives continuelles sur le travail de l'URP, interdictions d'accès aux archives... » Au sommet de l'administration wallonne, on ne dément par qu'il y ait eu des problèmes de cohabitation. Selon le patron de la DGO3, Claude Delbeuck, « incontestablement, il y a eu des problèmes relationnels » mais cette « guerre des polices » à laquelle il dit avoir veillé à mettre fin n'aurait pas été à sens unique. Des attaques seraient parties aussi de l'URP... (Lire l'interview intégrale de M. Delbeuck sur le site www.michelbouffieux.be)

« On a aussi découvert les lacunes et le manque de suivi de nos prédécesseurs, les fonctionnaires du DPE, dans des affaires en cours depuis des années ! »

Cette affirmation est confirmée dans le compte rendu d'une réunion du 25 février 2010 déjà cité : « On a pu constater que beaucoup de dossiers ont déjà un passé dans les DPC et qu'aucun suivi n'a été effectué. Les DPC considèrent l'URP comme un intrus qui chercherait des fautes commises par les DPC. » Par ailleurs, une autre source nous communique un tableau récapitulatif de « dossiers sans suivi du DPC ». Six dossiers sont cités pour la région liégeoise. Parmi lesquels celui d'un ferrailleur, à propos duquel on lit : « Sans permis depuis seize ans : dossier DPC. Le procureur du Roi demande à l'URP de reprendre le dossier : le ferrailleur est maintenant en prison. »

« L'ADMINISTRATION A REPRIS LE POUVOIR. ON EST REVENU CINQ ANS EN ARRIÈRE ! LES TRUANDS DE L'ENVIRONNEMENT PEUVENT SE FROTTER LES MAINS »

En région de Charleroi, l'inactivité du DPC dans plusieurs dossiers est également dénoncée. Il est notamment question de « déversements importants » réalisés par une société de recyclage : « L'URP constate qu'un dossier existe déjà au DPC et surtout qu'il y a absence de permis et qu'aucune suite d'enquête n'a été effectuée. Le directeur DPC informe l'URP qu'on n'a pas à "empiéter" sur ses plates-bandes. Il est à noter que cette société reçoit des primes économiques du SPW alors qu'elle n'est absolument pas en ordre. » En région de Namur, est cité parmi plusieurs autres cas celui d'une société s'étant rendue coupable d'un trafic de déchets en provenance du Luxembourg. Avec comme commentaire : « Dossier DPC depuis 2006 sans aucun suivi : l'évacuation des déchets sera à la charge du SPW. » En ce qui concerne le DPC de Mons, l'un des dossiers mis en exergue est celui du « Snowgames » à Lessines, avec notamment ce commentaire : « Le dossier dérange fort le DG. » Une « affaire Snowgames » qui mérite un développement complémentaire, tant elle est caractéristique du type de divergences de vue qui ont miné le climat de travail entre les « policiers » de l'URP et les responsables de l'ex-police de l'environnement. (*)

« Le licenciement du directeur de l'URP dont le seul tort est d'avoir fait le travail pour lequel il avait été nommé ! »

Jean-Pierre Donnay-Wouters, le premier directeur de l'URP, un commissaire détaché de la police fédérale, a démissionné trois mois seulement après sa nomination. Premier signe des tensions avec l'administration ou problèmes personnels ? Selon les sources, l'explication varie. Pour le principal intéressé, contacté par Paris Match, c'est « No comment ». Le cas de son successeur, bien qu'il s'agisse d'un autre monsieur « No comment », est par contre très clairement polémique. Nommé en mars 2008, Philippe Gobert a été remercié en septembre 2012 alors qu'aucune faute professionnelle n'a pu lui être reprochée. Cet ancien de la Police fédérale est en procès avec la Région wallonne. Ayant de bons résultats à son actif, lesquels ont été loués au plus haut niveau (voir les déclarations du ministre Henry en décembre 2010), l'ex-directeur de l'URP a déjà retrouvé du travail : il est désormais responsable d'un bureau de coopération policière et douanière pour la Belgique, la France, le Luxembourg et l'Allemagne... Au Parlement wallon, le ministre Henry a refusé de s'exprimer sur les tenants et aboutissants de ce licenciement, tandis que le patron de la DGO3, Claude Delbeuck, affirme notamment que l'ex-directeur de l'URP « avait développé une politique d'action, exposée au demeurant dans des notes, qui ne correspondait pas à la politique décidée par le gouvernement. » (*)

« L'URP existe encore, mais c'est une coquille presque vide. L'état d'esprit et les compétences policières ne sont plus là. »

La situation aujourd'hui dénoncée était déjà crainte lors de la réunion de protestation des agents de l'URP avec un haut fonctionnaire de la DGO3, le 25 février 2010 : « Les agents de l'URP s'interrogent sur le rôle exact qu'attend le SPW de l'unité. Est-il prêt à avoir un service de police en son sein ? On a pu constater que les moyens promis lors de la création de l'unité n'ont pas été mis en place (...) Rien n'a été mis en œuvre afin que l'unité puisse bénéficier de la qualité d'officier de police judiciaire, toujours pas de cartes d'accès, aucun accès aux banques de données (...) Les agents de l'URP sont très inquiets quant à l'avenir réservé à l'unité. Ils



Philippe Henry (Ecolo), ministre wallon de l'Environnement : « Il n'est pas dans mes intentions de remettre en cause ni le service, ni le rôle répressif de l'URP, ni sa nature, ni ses compétences, ni la raison pour laquelle elle a été créée. »

ont l'impression que les responsables tant au SPW qu'au cabinet ne soutiennent pas l'URP. Ils sont assez démotivés malgré le travail fourni depuis 2007 (...) Veut-on vraiment la fin de l'URP ? C'est ce que les agents ressentent actuellement et c'est très dur pour eux. »

Fin décembre, un agent de l'URP nous confie que les craintes se sont confirmées après le licenciement du directeur Gobert : « La réforme continue. Fini le travail d'enquête et de recherche, on veut faire de nous de bons petits fonctionnaires en nous cloisonnant à du contrôle pur. Plusieurs d'entre nous cherchent à partir parce qu'il est devenu impossible de faire ce pourquoi on a été engagés. » Comme en écho, une source interne de l'administration wallonne nous affirme que « par rapport à l'année dernière, l'URP a d'ores et déjà fortement ralenti son rythme d'activité : le nombre de procès-verbaux et de perceptions immédiates diminués de moitié, deux tiers d'amendes administratives en moins... Il n'y a plus de pilote dans l'avion, plus d'unité, plus d'entrain, plus de responsabilisation. La mort de l'URP n'a pas été reconnue par le ministre Henry, mais elle est un fait. C'est particulièrement regrettable. Pour une fois que le SPW avait un service fonctionnel, on l'a tué. »

A contrario, un magistrat spécialisé nous indique que « la baisse du nombre de procès-verbaux n'est pas l'indice définitif et incontournable d'une mise sous cloche d'un service de police. A l'URP comme dans toute nouvelle structure, on a beaucoup verbalisé au début, mais il était impossible pour la justice de suivre un tel rythme. On peut donc faire moins de procès-verbaux et de dossiers, mais mieux les cibler pour assurer des poursuites pénales abouties. » Et le directeur de la DGO3, Claude Delbeuck, démine aussi : « J'ai bien la volonté de continuer la politique de répression qui a été décidée par le gouvernement. L'URP redeviendra performante. J'ai vu le personnel. J'ai mis sur le papier les objectifs à atteindre, car comme pour la police fédérale, il est impossible de courir tous azimuts. L'URP doit privilégier des actions d'envergure. Si des agents ont encore le sentiment qu'on veut les mettre sous le boisseau, qu'ils s'expriment via leurs chefs de service. Moi, je n'ai pas cette impression-là. »

« On est revenu des années en arrière parce qu'un directeur général tout-puissant et en position de défiance vis-à-vis du pouvoir judiciaire, l'a décidé. (...) L'administration a repris le contrôle »

La remise en cause du rôle de l'URP est démentie par le ministre Henry. « Il n'est pas dans mes intentions de remettre en cause ni le service, ni le rôle répressif de l'URP, ni sa nature, ni ses compétences, ni la raison pour laquelle elle a été créée », a-t-il déclaré au Parlement wallon. Le directeur de la DGO3, Claude Delbeuck, estime quant à lui que des « services se sont critiqués mutuellement et qu'à cet égard, la faute est également partagée ». Il ajoute, optimiste : « J'ai travaillé à supprimer cette possibilité de guerre des polices en facilitant le transfert de l'information dans tous les services (...) Il y a eu un passage à vide mais la nouvelle directrice de l'URP a recréé un climat serein et une dynamique. Cela dit, quand la machine a été grippée, il arrive qu'elle ne reprenne pas du jour au lendemain. On s'inscrit dans un processus d'amélioration. Remettre de l'ordre ne suffit pas pour remotiver les gens, il faut aussi donner du temps au temps. On est en convalescence. » Des propos qui ne parviennent cependant pas à rassurer certains parlementaires... (*) ■

(*) Cet aspect de notre enquête est développé sur le site www.michelbouffieux.be